

Publié le 29 septembre 2025

Temps de lecture : 3 minutes

## **Communiqué de presse - Réouverture de MaPrimeRénov' le 30 septembre : recentrage, territorialisation et lutte contre la fraude et les abus**

Afin d'intensifier la lutte contre les fraudes cet été, le guichet MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur, c'est-à-dire les rénovations qui permettent de rénover de façon ambitieuse les logements a fermé le 23 juin dernier.

La fermeture estivale a ainsi permis l'examen approfondi de près de 25 000 dossiers de demandes de subventions, représentant 935 M€ de subventions potentielles, ainsi que des entreprises associées à ces dossiers (une centaine d'accompagnateurs rénov', plusieurs centaines d'entreprises mandataires ou de travaux). Les résultats de ces travaux feront l'objet d'un bilan détaillé. D'ores et déjà, 36 M€ de fraudes ont pu être évitées et les agréments des entreprises correspondantes ont été retirés. Environ 14 000 dossiers correspondant à 600 M€ de subventions potentielles restent sous surveillance active.

Dans ce contexte, le guichet pour les rénovations d'ampleur réouvre le 30 septembre pour les ménages les plus modestes, afin de répondre aux besoins de ceux qui subissent le plus la précarité énergétique. Les aides se concentreront sur les logements énergivores (E, F, G) afin d'accélérer la lutte contre les passoires thermiques. Les plafonds de travaux subventionnables évoluent, pour tenir compte du succès du dispositif et le cibler sur les passoires thermiques. Une étude sur les prix des travaux est également en cours pour identifier les abus et effets d'aubaine. Dans le détail :

- Seuls les logements de DPE E, F et G sont désormais éligibles.
- Les plafonds de travaux subventionnables évoluent, pour tenir compte du succès du dispositif et le cibler sur les passoires thermiques à faire sortir de ce statut :
  - o Jusqu'à 30 000 € (hors taxes) pour un gain de 2 classes énergétiques.
  - o Jusqu'à 40 000 € (hors taxes) pour un gain de 3 classes ou plus.
- En conséquence de ce ciblage, le « bonus de sortie de passoire » est supprimé.
- Les taux d'aide sont inchangés : les ménages les moins aisés peuvent ainsi bénéficier d'une aide de l'Etat jusqu'à 80% du plafond de travaux ci-dessus, soit 24 000€ pour un gain de 2 classes énergétiques, et 32 000€ pour un gain de 3 classes.

Au vu du succès du dispositif depuis le début de l'année, 13 000 nouveaux dossiers pourront être acceptés d'ici la fin de 2025. Afin de piloter au mieux cette cible, des objectifs par territoire seront publiés, avec un suivi hebdomadaire accessible aux acteurs de la rénovation. Ils permettront aux collectivités et aux acteurs locaux d'anticiper la dynamique de leur territoire. Les dossiers déposés entre septembre et décembre seront instruits et engagés au 1er trimestre 2026, sous réserve du vote de la loi de finances.

Les guichets des rénovations par « copropriété resteront ouverts, comme ils l'étaient tout l'été, sans modification de paramètres ou d'éligibilité. Les textes officiels parus début septembre prévoient en revanche des ajustements pour l'année 2026

Au 12 septembre 2025, 71 828 rénovations d'ampleur avaient déjà été engagées, contre 37 626 à la même date l'an dernier, soit un quasi-doublement. S'agissant des monogestes, 137 949 dossiers ont été engagés depuis le début de l'année, contre 181 288 à la même date en 2024, ce qui est cohérent avec la montée en puissance parallèle de la rénovation énergétique d'ampleur.